

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2007
Publication : 26/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2007/II-4e/26
Séance du 19 OCT. 2007

CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN N°2 AVEC LA VILLE DE MULHOUSE 2007 - 2012

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I-4e/04 du 15 décembre 2006 relatif à la politique de l'habitat,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité du 25 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'OPAH de Renouvellement Urbain n°2 avec la Ville de MULHOUSE jointe au rapport,
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention sous réserve du vote des crédits correspondants aux budgets des années concernées.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BÜTTNER